

## **TITRE I – ADMISSION**

### **1.1 Dispositions générales**

L'école organise son système d'inscription principal par concours dont le règlement est précisé en annexe 2. Des modalités particulières permettent l'inscription des candidats étrangers éloignés. Dans tous les cas, l'admission est conditionnée par :

- Un niveau minimum d'études validé, variable selon le niveau d'entrée sollicité
- La réussite aux épreuves d'une procédure sélective d'admission

Les candidats ne peuvent s'inscrire, au cours d'une même année civile, qu'à une seule des procédures d'admission et à une seule session s'il y en a plusieurs. Ils ne peuvent par ailleurs se présenter plus de trois fois à l'admission quelle qu'en soit la formule.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour le concours.

### **1.2 Déroulement des épreuves**

Tous les candidats ayant répondu à l'appel de leur nom à l'une des épreuves sont considérés comme ayant participé au concours.

Tout candidat absent ou en retard à une épreuve est reporté à la session suivante.

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie.

Le Concours Bachelor in International Management est ouvert à tous les bacheliers (ES, S, L, STG et autres sections). Le candidat admis, au moment de son inscription à l'école, doit apporter la preuve de l'obtention du Baccalauréat ou d'un diplôme étranger équivalent validé par la commission d'équivalence composée du responsable du programme, du responsable de la faculté, du responsable des relations internationales et du responsable de la scolarité.

### **1.3 Fraude**

Lors des épreuves, il est interdit aux candidats :

- d'introduire dans le lieu du déroulement des épreuves tout document, note ou matériel non autorisé par le Jury d'Admission,
- de communiquer entre eux ou de recevoir des renseignements de l'extérieur,
- de sortir de la salle sans autorisation du surveillant responsable,
- d'échanger du matériel avec toute autre personne,
- de composer dans une autre langue que le français, ou celle de l'épreuve passée,
- d'avoir un comportement qui pourrait porter atteinte au respect de l'égalité entre candidats.

Les candidats doivent se prêter aux surveillances et vérifications en usage. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

Toute fraude, tentative de fraude ou agitation dûment constatée doit être signalée immédiatement au responsable des épreuves du centre de concours. Ce dernier établit un rapport détaillé sur l'incident qui est transmis au Jury d'Admission.

Aucune sanction immédiate n'est prise en cas de flagrant délit. Aucune décision ne peut être prise sans que l'intéressé ait été convoqué et mis en état de présenter sa défense avant la réunion du Jury d'Admission.

La décision prononcée par le Jury d'Admission peut être :

- exclusion définitive de cette session d'épreuves
- interdiction de se présenter aux concours futurs.

La même mesure peut être prise contre les complices de l'auteur principal de la fraude, tentative de fraude ou agitation.

La décision motivée est notifiée sans délai à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute copie apparaissant suspecte en cours de correction est signalée par le correcteur au Président du Jury d'Admission. En cas de fraude, son auteur est exclu du concours selon les conditions prévues dans les alinéas ci-dessus.

Toute déclaration fautive ou erronée sur les renseignements fournis conduisant à une inscription entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours, quelle que soit l'étape d'avancement du concours.

## 1.4 Admissions

### ● **En année 1 :**

La seule voie d'admission en première année du Programme Bachelor en Management International de BBS est le concours interne BBS intitulé « Talent Days Bachelor » dont le règlement est annexé au présent règlement pédagogique.

Les Talent Days Bachelor sont ouverts à tous les bacheliers (ES, S, L, STG et autres sections). Le candidat admis, au moment de son inscription à l'école, doit apporter la preuve de l'obtention du Baccalauréat ou d'un diplôme étranger équivalent validé par la commission d'équivalence composée du responsable du programme, du responsable de la faculté, du responsable des relations internationales et du responsable de la scolarité.

Une procédure particulière est mise en place pour tout candidat dans l'impossibilité de se déplacer pour participer aux Talent Days Bachelor dont les modalités sont décrites dans le règlement du concours Talent Days Bachelor annexé au présent règlement.

### ● **En année 2 :**

Une admission parallèle est possible en seconde année. Cette procédure s'inscrit dans le cadre d'une réorientation d'étudiants déjà entrés dans l'enseignement supérieur. Cette admission est ouverte aux candidats ayant validé 60 crédits ECTS ou une première année d'enseignement supérieur (pour des candidats de nationalité étrangère hors Union européenne) équivalente au contenu de la première année du programme Bachelor in international management et justifiant d'un certificat linguistique attestant d'un niveau B2 en anglais (dans le Cadre européen commun de référence pour les langues).

Les concours sont les mêmes que ceux de l'année 1 (avec les mêmes modalités spécifiques pour les candidats éloignés).

### ● **En Année 3 :**

Une admission parallèle en année 3 n'est admise que dans les trois cas suivants :

## **1- Pour les étudiants étrangers :**

- inscrits dans des Universités ou des établissements d'enseignement supérieur partenaires désireux d'obtenir un double diplôme en France. Cette voie d'admission permet la mise en place de réciprocité dans nos échanges internationaux et de diversité au sein du programme. Seuls les étudiants étrangers en provenance de nos partenaires ayant validé la totalité de leurs crédits et obtenu d'un niveau B2 en anglais (dans le Cadre européen commun de référence pour les langues) ou équivalent pourront rejoindre l'un des trois parcours de la troisième année du programme.

## **2- Pour les étudiants français ou de nationalité étrangère :**

- Cette admission est ouverte aux candidats ayant validé 120 crédits ECTS ou une seconde année d'enseignement supérieur (pour des candidats de nationalité étrangère hors Union européenne) équivalente au contenu de la première et de la seconde année du programme Bachelor in international management et justifiant d'un certificat linguistique attestant d'un niveau B2 en anglais (dans le Cadre européen commun de référence pour les langues).

### Processus d'Admission

- Dans un premier temps une présélection est faite sur la base d'un dossier de candidature, complété d'une lettre de recommandation, une lettre de motivation, un Curriculum Vitae, des copies de bulletins académiques attestant le parcours suivi, et les diplômes obtenus ainsi que les niveaux de langue.
- Ensuite un entretien est organisé, soit en face à face, soit par visioconférence. Ces entretiens sont menés par le responsable du programme Bachelor ou son représentant  
A l'issue de cette phase, la décision définitive est prise par le jury d'admission d'accueillir l'étudiant dans l'un des trois parcours de troisième année.  
Les candidats passant par cette voie d'admission entrent avec le statut « d'étudiant » et peuvent prétendre au diplôme Bachelor après avoir suivi l'intégralité des cours de l'année et satisfait aux conditions d'attribution du diplôme.

## **3- Pour les étudiants ayant fait l'objet d'un parcours sécurisé et accompagné au sein d'établissements secondaires partenaires conventionnés (dans la limite de 20 places par campus) Ce dispositif comprend trois phases :**

### a/ phase de détection

Le candidat est « repéré » par ses professeurs au sein des établissements secondaires partenaires et présenté à l'intégration du dispositif « Parcours sécurisé et accompagné ». L'intégration à ce dispositif est conditionnée par la décision de notre commission « Egalité des chances », composée comme suit :

- Un membre de chaque établissement partenaire proposant des étudiants au dispositif,
- Un membre de la direction des études,
- Un membre du service promotion,
- Un membre de la Préfecture ou du rectorat.

**Cette commission statue sur les différentes candidatures proposées selon les critères ci-dessous :**

- **Critères académiques** (résultats scolaires, appréciation professeurs, résultats baccalauréat...),
- **Critères sociaux** (déclaration de revenus de parents ou certificat de non-imposition, obtention d'une bourse d'état ou non, situation familiale – âge, profession et niveau d'études des parents...),
- **Critères de motivation,**
- Les aptitudes comportementales des candidats devant être validées par la réussite du candidat, l'année de sa classe terminale, à l'un de nos Talent days Bachelor.

Ainsi, pour être présenté à cette commission, le candidat devra dans un premier temps constituer un dossier reprenant l'ensemble des informations ci-dessus. Puis, dans un second temps, le candidat devra valider diverses compétences lors de l'un de nos Talent Days Bachelor (cf règlement du concours Talent Days Bachelor annexe n°2).

L'intégration finale au sein de ce dispositif sera donc validée par l'avis de la commission « Egalité des chances ».

#### b/ phase d'accompagnement et de suivi

Lors de sa formation bac + 2 dans l'établissement partenaire conventionné auquel le candidat est inscrit, il est accompagné et suivi par la mise de place de tutorat, renforcement linguistique, découverte de l'entreprise, accompagnement pour qu'il devienne un leader innovant, créatif et responsable.

#### c/ phase d'intégration

Le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir réussi au terme de sa classe terminale une journée Talent days bachelor (cf règlement du concours Talent days bachelor annexe n° 2)
- Avoir reçu un avis favorable de la commission « Egalité des chances »
- Etre titulaire d'un bac + 2 (ou susceptible de l'être au 1<sup>er</sup> décembre de l'année d'intégration),
- Constituer un dossier académique portant sur ses résultats post-bac
- S'être investi au sein du dispositif (assiduité...)

Afin d'intégrer directement en alternance la 3<sup>ème</sup> année du programme Bachelor (1<sup>ère</sup> étape sécurisée du dispositif).

La poursuite automatique d'études au sein du programme grande école est conditionnée à l'obtention du Bachelor.

### **1.5 Admission dans le cadre d'accords avec d'autres institutions d'enseignement supérieur**

Dans le cadre d'un accord bilatéral de coopération et d'échange entre BBS et un établissement français ou étranger d'enseignement supérieur, des étudiants de cette institution peuvent être admis dans le programme en vue de l'obtention du diplôme délivré par l'école. L'admission est prononcée en conformité avec les clauses de l'accord bilatéral de coopération susmentionné qui détaillent les conditions de reconnaissance des acquis de formation obtenus chez le partenaire.

### **1.6 Admission dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

Le diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Nous appliquons les textes de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 et des décrets N° 2002-590 du 24 avril 2002 et 2002-615 du 26 avril 2002.

Toute personne engagée dans la vie active depuis au moins 3 ans peut s'engager dans une démarche de voir reconnaître officiellement ses compétences, acquises et développées dans le cadre de la vie professionnelle ou bénévoles, par un titre ou un diplôme à finalité professionnelle.

La VAE est placée sous la responsabilité du responsable du programme.

### **1.7 Mutations et reports d'admission**

Tout candidat souhaitant différer son intégration doit effectuer une demande de report par écrit précisant le motif (période en entreprise, séjour à l'étranger, raison médicale, ...). Cette demande est soumise à l'obtention du diplôme requis ainsi qu'à l'accord de la direction de l'école.

Les mutations d'étudiants en cours de scolarité ne peuvent être autorisées qu'entre écoles d'enseignement supérieur commercial délivrant un diplôme officiel revêtu du visa du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ces mutations ne peuvent intervenir qu'à titre exceptionnel après accord des deux directeurs d'écoles concernées et information du recteur d'académie, chancelier des universités. Ces mutations n'entrent pas dans le quota des places ouvertes lors de la sélection.

## TITRE II – ORGANISATION DES ETUDES

### 2.1 Schéma général des études

#### 2.1.1 La mission du programme

Le programme forme des managers opérationnels, capables de travailler dans un contexte international et multiculturel et de comprendre la logique de développement durable et les comportements éthiques dans les entreprises évoluant dans un environnement en mutation permanente.

#### 2.1.2 La philosophie du programme

La philosophie de ce programme, en relation avec notre mission, est de permettre à des jeunes en post baccalauréat d'appréhender toutes les connaissances liées aux métiers du management et de la gestion, de maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice de ces métiers et de s'approprier les savoir-faire et comportements professionnels en vigueur dans le contexte international. Le programme Bachelor a pour vocation d'assurer l'insertion professionnelle au niveau Licence (bac +3) ou de faciliter la poursuite d'études vers un niveau Master en France ou à l'étranger et de donner à chaque étudiant la capacité à évoluer au cours de sa vie professionnelle.

L'élève est responsable de sa formation par la prise en charge de son propre rythme d'acquisition des connaissances et des compétences. Son parcours de formation est personnalisé grâce aux modules électifs au choix de l'année 2, au séjour possible en Chine pendant un semestre, aux stages et à la troisième année proposée sous format de double diplôme à l'étranger, d'alternance ou d'année de spécialisation.

Les connaissances et les compétences professionnelles de chaque élève s'acquièrent en cours, en entreprise, par les travaux de terrain et les projets associatifs.

#### 2.1.3 La durée des études

La durée des études est de trois années divisées en six semestres académiques.

La durée maximale est de 5 ans au sein du programme en cas de redoublement et de césure. Un seul redoublement et une seule césure sont autorisés par étudiant. Un séjour d'un semestre à l'étranger est obligatoire, il pourra se dérouler au semestre 2 de la seconde année ou durant la 3ème année.

#### En détail :

- **L'année 1** est constituée exclusivement de modules fondamentaux en gestion. Dans le module « langues et cultures étrangères », l'étudiant pourra choisir sa LV2 (Espagnol ou Allemand), la LV1 étant l'anglais et la LV3 l'apprentissage du chinois obligatoire. L'année 1 est enseignée au choix à 100% en anglais ou à 30% anglais/70% français.
- **L'année 2** propose un enseignement composé de modules obligatoires en gestion pendant les deux semestres auxquels se rajoutent au second semestre un choix de modules électifs. Les langues vivantes se poursuivent à l'identique de la première année. L'année 2 est enseignée au choix à 100% en anglais ou à 50% anglais/50% français.
- **L'année 3** est à 100% enseignée totalement en anglais ou 100% en français pour le cursus alterné (à l'exception des modules électifs). Cette 3ème année est réalisée en présence d'étudiants internationaux en provenance des Universités partenaires (en échange ou double diplôme). Aux semestres 1 et 2, l'étudiant suivra des modules obligatoires en gestion et fera un choix parmi une liste de modules électifs. Les langues vivantes restent au choix de l'étudiant et

constitue un module électif à part entière. Les étudiants issus des Universités partenaires doivent obligatoirement choisir l'électif de français langue étrangère (FLE).

➤ **Mode d'évaluation - crédits**

Chaque étudiant doit valider au minimum 180 crédits ECTS (60 par année et 30 par semestre) pour obtenir son diplôme Bachelor In International management comme suit :

➤ **Le Cycle Fondamental : 1<sup>ère</sup> Année - 2 semestres**

Les deux premiers semestres sont constitués d'enseignements obligatoires sous forme de tronc commun consacrés à l'apprentissage des concepts et outils fondamentaux et des attitudes professionnelles (méthodes de travail, attendus professionnels). Les cours sont dispensés de 30% à 100% en anglais en fonction du niveau des étudiants. Cette année s'achève sur un stage obligatoire de 2 à 3 mois en France ou à l'étranger.

➤ **Le cycle d'ouverture : 2<sup>ème</sup> année – 2 semestres**

Les cours sont dispensés de 50% à 100% en anglais en seconde année. Les cours sont animés en partie par des professeurs visitants d'Universités partenaires.

Les taux de cours en anglais sur les deux premières années sont atteints grâce à la réalisation de cours, conférences mais aussi TD et/ou travaux à rendre (rapports divers, synthèses, présentations orales, monographies d'entreprise suite à visites, rapport de stage...) en anglais. Les étudiants peuvent réaliser un semestre d'étude au sein d'une Université chinoise partenaire au second semestre de deuxième année.

Les étudiants choisissent des modules électifs au second semestre.

Cette seconde année s'achève par un stage de 4 mois en entreprise en France ou à l'étranger.

➤ **Cycle International : 3<sup>ème</sup> année – 2 semestres**

Cette dernière année est consacrée à une expérience internationale constituée par l'immersion complète au sein d'un programme BACHELOR spécialisé de l'un de nos partenaires internationaux au niveau undergraduate.

Les étudiants français rejoignent le « stage 3 » (ou année 3) du cursus étranger sur le tronc commun et ont, suivant les cas, la possibilité d'accéder à des cours optionnels au choix.

L'objectif de l'année est de valider un double diplôme : BA Ordinary level 7 ou BA Honors level 8.

Le programme ainsi que l'offre de double diplôme définis sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution des techniques de management, des exigences du développement des entreprises mais aussi des contraintes de fonctionnement et de l'offre académique de nos partenaires étrangers.

Nos étudiants peuvent en outre choisir de ne séjourner qu'un semestre d'échange dans une de nos universités partenaires et poursuivre leur année en France

➤ **Cycle professionnel en alternance**

En fonction de son projet professionnel, l'étudiant pourra envisager en troisième année une alternance sous la forme d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation lui permettant d'alterner périodes en entreprise et périodes académiques.

L'étudiant en alternance bénéficie de la même formation que les étudiants classiques suivant un calendrier aménagé afin de tenir compte des périodes en entreprise.

### ➤ Cycle en parcours régulier

Cette troisième année tout en anglais", a pour vocation d'accueillir des étudiants internationaux en provenance de nos partenaires étrangers afin d'instaurer une réciprocité dans nos échanges.

La 3<sup>ème</sup> année du Programme Bachelor propose par semestre des modules fondamentaux et un choix de modules électifs.

### ➤ Année de césure

Optionnelle, cette période peut être intercalée entre les années 1 et 2 ou 2 et 3 permettant à des étudiants d'étoffer leur Curriculum Vitae en enchaînant une à deux expériences professionnelles complémentaires et/ou de partir à l'étranger pour parfaire leur niveau en langue afin de mieux aborder la troisième année en double diplôme ou de créer leur entreprise.

## 2.2 L'expérience en entreprise

### 2.2.1 Les stages obligatoires en entreprise

Au cours de leur scolarité les élèves doivent effectuer obligatoirement **trois stages en entreprise** :

- **Fin d'année 1 : un stage dit « opérationnel » de 2 à 3 mois minimum**, avant l'intégration en 2<sup>ème</sup> année (juin à août)

Stage de découverte du monde professionnel, il permet l'observation d'un environnement donné et du fonctionnement global d'une entreprise : activité(s), marchés et produits, métiers principaux, organisation interne, relations entre les services et culture d'entreprise ainsi que ses enjeux commerciaux, financiers et/ou technologiques.

Il permet, de plus, d'appréhender un poste opérationnel (poste aux tâches simples et répétitives) dans son contexte habituel de travail.

Ce stage donne lieu à rapport et à évaluation de la part du tuteur entreprise intégrée dans les évaluations de 2<sup>ème</sup> année à raison de 3 crédits en semestre 1.

- **Fin d'année 2 : un stage professionnel d'une durée de quatre mois** doit être effectué entre la fin de l'année scolaire 2 et la rentrée en année 3 (mai à août)

Stage préprofessionnel, il se traduit par la réalisation d'une étude ou d'une mission au cours de laquelle l'élève doit analyser une problématique spécifique, proposer et mettre en œuvre des solutions concrètes.

Le stage donne lieu à un mémoire intégré dans les évaluations de 2<sup>ème</sup> année (2<sup>ème</sup> semestre) à raison de 6 crédits comptabilisés au S1 L3.

- **Après les trois années d'enseignement** : stage obligatoire de fin d'étude de 3 à 4 mois.

Cette expérience est entièrement focalisée sur l'approfondissement du projet professionnel, afin de préparer l'étudiant à entrer dans le monde professionnel ou de lui permettre de confirmer une spécialisation plus pointue en poursuite d'études en Master.

Il peut s'agir également de rejoindre un secteur d'activité et/ou un métier déterminé(s) ou de concrétiser un projet de création d'entreprise.

L'évaluation de ce stage de fin de cursus s'articule autour de deux axes :

- L'évaluation de l'entreprise
- Une soutenance dont l'objectif est de faire le bilan des expériences professionnelles et des compétences acquises en s'adossant aux connaissances théoriques acquises pendant le parcours de 3 années



### **2.2.2 L'alternance est envisageable en année 3**

Cette expérience en alternance étalée sur 12 mois permet d'être un réel acteur de la vie en l'entreprise et de participer à son fonctionnement et son développement pendant une longue période.

Requérant de plus en plus de responsabilité, d'autonomie, de rigueur, l'apprentissage va permettre à l'étudiant d'adapter ses compétences et ses pratiques professionnelles en relation avec le terrain.

Le fonctionnement de l'alternance favorise grandement l'immersion dans le quotidien de l'entreprise.

L'évaluation de l'alternance s'articule autour de trois éléments composant chacun un tiers de la note que sont :

- L'évaluation de l'entreprise à partir de la grille du livret d'apprentissage.
- Le rapport d'apprentissage.
- La soutenance du rapport.

La note globale obtenue est créditée par 3 crédits ECTS. Les étudiants apprentis sont dispensés du Challenge international entreprise (les étudiants apprentis développent les aptitudes visées par le Challenge par le biais de l'apprentissage).

Tout manquement au respect des règles de vie au sein de l'entreprise et de son règlement intérieur (horaires, comportement, absences, politesse, tenue, etc.) sera sanctionné au niveau académique par la non attribution des crédits voire par une exclusion suite à conseil de discipline.

### **2.3 Echanges / séjours à l'étranger**

**L'expérience internationale s'articule autour de diverses options que l'étudiant peut parfaitement cumuler.**

1. Un semestre au sein d'une Université partenaire chinoise en année 2 au second semestre dès lors que le niveau de langue est atteint.
2. Un semestre au sein d'une université partenaire étrangère en année 3
3. Une troisième année au sein d'une Université partenaire en Double Diplôme dès lors que les niveaux linguistiques et académiques sont atteints. En effet, même si le départ en double diplôme est offert à tous nos étudiants, certains critères de niveaux de langue et de niveaux académiques sont imposés par nos partenaires, c'est ainsi que seuls nos étudiants ayant obtenus :
  - la validation complète en année 1 et année 2
  - le niveau B2 en anglais (dans le Cadre européen commun de référence pour les langues) et/ou dans une LV2 (allemand, espagnol ou italien sanctionné par des tests externes de type Bulats, certificado...)

pourront prétendre à la poursuite d'étude à l'étranger.

**Le programme d'échange est conçu de telle sorte qu'une suite de parcours existe** entre les validations acquises en France et à l'étranger afin de déboucher sur l'obtention finale d'un double diplôme Bachelor (diplôme français visé et diplôme étranger).

Cette expérience internationale peut être complétée par des stages effectués à l'étranger.

Ainsi un étudiant peut aisément passer 50 % de son temps à l'étranger voire 70% s'il y réalise l'ensemble de ses expériences professionnelles.

## TITRE III – CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

### 3.1 Conditions de poursuite d'étude/évaluation des étudiants

#### 3.1.1 Le système d'évaluation

Le système d'évaluation est conforme à la norme européenne des crédits E.C.T.S. (European Credit Transfer System).

Fondée sur un mix contrôle continu/partiels semestriels, celle-ci peut revêtir les quatre formes suivantes :

- EVALUATIONS INDIVIDUELLES EN TEMPS LIMITE écrites ou orales visant à contrôler l'acquisition des connaissances et l'aptitude à les mettre en œuvre,
- RAPPORTS ECRITS ET/OU ORAUX concluant des projets individuels ou collectifs (tutorials),
- EVALUATION écrite ou orale en rapport avec le niveau exigé pour certaines séances d'enseignement (TD, présentation orale),
- PARTICIPATION active des élèves aux séances d'enseignement pendant les séances d'enseignement ou les projets collectifs.

Les modalités de l'évaluation sont variables suivant la discipline enseignée. Le responsable du module fixe, en accord avec le responsable du programme, les modalités d'évaluation de l'enseignement dont il est responsable et en informe les élèves.

#### 3.1.2 Les séances d'évaluation

Il y a une session d'examen par semestre. Les semaines d'examens sont communiquées aux élèves en début de semestre. Le planning précis à l'intérieur de ces semaines est communiqué ultérieurement. Par ailleurs, un contrôle continu à l'initiative des enseignants est pratiqué dans les modules de gestion (planifié ou non).

Les principes suivants sont appliqués :

- **présence obligatoire à toutes les évaluations (présence notifiée sur l'état de présence remis par les surveillants)**
- **en cas d'absence non justifiée note 0 pour l'épreuve avec impossibilité d'accéder au rattrapage.**

*Cependant le responsable du programme peut exceptionnellement délivrer une dispense à une évaluation pour les motifs suivants :*

- arrêt maladie (sur certificat médical),
- décès famille,
- cas de force majeure.

**Dans tous les cas, une demande de dispense écrite doit être remise à la scolarité, au plus tard 48 heures avant l'épreuve, ou en cas de motif imprévisible, dans les 24 heures qui suivent l'épreuve.**

Si une dispense est accordée par le responsable du programme, ou si l'absence est dûment justifiée l'épreuve concernée ne sera pas prise en compte dans le calcul de la note finale de fin de semestre ou de fin d'année. Si l'absence concerne l'examen final, l'étudiant se verra proposer un rattrapage et gardera le bénéfice de ses notes de contrôle continu.

Si la note finale ne permet pas l'obtention des crédits du module, un rattrapage est organisé l'année en cours avant le jury de scolarité ou de diplôme.

La note de rattrapage annule et remplace l'ensemble des notes obtenues pour le module, la note ECTS attribuée en cas de succès est automatiquement E.

### **3.1.3 Discipline des épreuves d'évaluation**

La Direction et le corps enseignant attachent une importance capitale aux examens dont la parfaite régularité répond à l'esprit du présent Règlement et contribue directement au prestige de l'Ecole et des diplômes qu'elle délivre.

Le Responsable du Programme pourra sanctionner si nécessaire les élèves ne respectant pas les principes fondamentaux liés au bon déroulement des épreuves d'évaluation.

Heure d'arrivée en salle d'examen : l'heure du début de l'examen est fixée par la direction des études. L'accès à la salle d'examen sera refusé à tout étudiant se présentant après l'heure prévue.

#### **Rappel des règles d'examen :**

- Seuls peuvent être conservés les documents expressément autorisés.
- Les téléphones portables sont interdits en salle d'examen.
- L'étudiant présente obligatoirement sa carte d'étudiant au surveillant lors de l'émargement.
- Aucune communication entre étudiants ni aucun échange de matériel (stylos, blanco, dictionnaire, calculatrice, etc...) ou de documents n'est autorisé durant l'épreuve.
- Les sorties définitives sont autorisées après 30 minutes d'épreuve.
- Les sorties temporaires (toilettes) sont autorisées après 1 heure d'épreuve (un seul apprenant à la fois dans la même salle, interdiction de quitter le couloir où se déroule l'épreuve, interdiction de communiquer avec un apprenant de l'école quelle que soit la promotion de cette tierce personne)
- Les copies et annexes doivent être systématiquement renseignées du code de l'apprenant. L'apprenant est responsable de la remise de sa copie et des feuilles annexes au surveillant avant sa sortie de la salle d'épreuves.
- Tout manquement à l'une de ces règles sera signalé par le surveillant au service scolarité sur le procès-verbal de surveillance d'examen.
- Toute fraude ou tentative de fraude entraîne systématiquement une note de zéro à l'examen.

### **3.1.4 Système de notation et attribution des crédits**

#### **3.1.5.1 Crédits**

Chaque activité pédagogique concourant à l'attribution du titre fait l'objet d'une affectation de crédits.

En conformité avec les normes ECTS, tout étudiant doit valider 60 crédits ECTS par année scolaire.

#### **3.1.5.2 Le système de notation**

Chaque activité est sanctionnée par une note unique qui peut être la résultante de plusieurs notes.

Toute note supérieure ou égale à 10 sur 20 permet la validation des crédits de l'activité pédagogique considérée.

### **3.1.5 Contestation des évaluations**

Seules les réclamations de nature technique, relatives aux examens ou au contrôle continu peuvent être étudiées.

Elles doivent être adressées par écrit au Responsable du Programme sous 48 heures après communication des résultats. Passé ce délai aucune réclamation ne peut être prise en compte.

Le Responsable du Programme traitera les demandes dans le mois qui suit et il informera l'élève des suites données.

En cas de réclamations en période de réunions des Conseils et des Jurys, les décisions sur ces cas particuliers sont reportées à une date ultérieure.

### 3.1.6 Jury de scolarité

- **Le conseil des professeurs est :**

Présidé par le responsable du programme,

Il est composé des :

- Responsables de modules du semestre
- Responsable de la scolarité
- Responsable de la vie étudiante
- Responsable du Talent Development Center
- Délégués étudiants.

Il se réunit à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre et analyse l'ensemble des résultats et examine les cas particuliers.

- **Le jury de scolarité est :**

Présidé par le responsable du Programme,

Il est composé du :

- Directeur des Programmes ou son représentant
- Responsable de la scolarité
- Responsables des modules de l'année concernée
- Responsable de la vie étudiante
- Responsable du Talent Development Center
- Un délégué étudiant par promotion concerné

Il se réunit à l'issue du 2<sup>nd</sup> semestre.

Il analyse l'ensemble des résultats annuels puis statue sur le cas de chaque étudiant (passage en année supérieure, passage sous condition de validation des modules échoués, redoublement, réorientation).

Sont titulaires d'un droit de vote :

- Le Directeur des Programmes ou son représentant
- Le responsable du programme
- Les responsables des modules de l'année concernée
- Le responsable de la vie étudiante
- Le Responsable du Talent Development Center
- Un délégué étudiant par promotion concernée.

### 3.1.7 Conditions de poursuite d'études

- Passage automatique en année supérieure avec 60 crédits sur les modules obligatoires.
- Moins de 60 crédits sur les modules obligatoires : le jury peut prendre les décisions suivantes :

- **Non-autorisation à poursuivre le cursus** au sein du programme
- **Obligation de recommencer** le cycle partiellement ou en totalité pour valider les crédits manquants,
- **Possibilité de faire une année de césure** pour finir de valider le niveau B2 et/ou crédits manquants avant un départ à l'étranger.
- **Passage en année supérieure** et rattrapage obligatoire des modules échoués

### **3.1.8 Procédure d'appel suite à jury de scolarité**

Suite à un jury de scolarité, l'étudiant peut faire appel dans un délai maximum de sept jours francs à compter de la tenue du dit jury s'il estime avoir un élément nouveau, inconnu du jury lors de la décision. Il doit dans ce cas, adresser un courrier, en recommandé, au directeur de l'école qui juge de la pertinence de ce nouvel élément et de l'organisation ou non du jury d'appel.

Ce jury d'appel, réuni sous quinzaine à compter de la date de réception du courrier de l'étudiant, statue souverainement. La composition du jury d'appel est la suivante : le directeur de l'école, le professeur responsable du programme, le responsable de la scolarité, le professeur doyen du corps professoral, de deux professeurs et d'un représentant des élèves.

### **3.1.9 Bulletin de scolarité**

L'étudiant peut accéder à un relevé de notes sur l'intranet pédagogique chaque semestre. Celui-ci comporte le détail des notes obtenues par matière.

Chaque fin d'année, un bulletin est émis précisant les notes finales obtenues, les crédits correspondants et la décision du jury.

## **3.2 Sanction des Etudes**

A la fin des trois années,

### **3.2.1 Le jury de fin d'études**

Présidé par le responsable du programme

Il est composé du :

- Directeur des Programmes ou son représentant
- Responsables des modules de tronc commun des 3 années d'études
- Responsable de la scolarité,
- Responsable de la vie étudiante,
- Responsable du Talent Development Center
- Délégués étudiants.

Sont titulaires d'un droit de vote :

- Le Directeur des Programmes ou son représentant
- Le responsable du programme
- Les responsables des modules de tronc commun des 3 années d'études
- Le responsable de la vie étudiante
- Le responsable du Talent Development Center
- Un délégué étudiant par promotion concernée.

**Le conseil de fin d'étude analyse l'ensemble des résultats acquis en France et à l'étranger, examine les cas particuliers et propose au jury de diplôme :**

- la liste des élèves qui ont obtenu 180 crédits dans le cursus et ont validé un semestre à l'étranger
- la liste des élèves n'ayant pas satisfait aux conditions et propose un avis au jury de diplôme.

### **3.2.2 Conditions de délivrance du diplôme**

Pour les étudiants ayant intégré le BIM en 1<sup>ère</sup> année :

- Avoir validé 180 crédits ECTS sur la totalité de la scolarité
- Avoir validé un séjour d'un semestre à l'étranger

Pour les étudiants ayant intégré le BIM en 2<sup>ème</sup> année :

- Avoir validé 120 crédits ECTS sur la totalité de la scolarité
- Avoir validé un séjour d'un semestre à l'étranger

Pour les étudiants ayant intégré le BIM en 3<sup>ème</sup> année :

- Avoir validé 60 crédits ECTS sur la totalité de la scolarité
- Avoir validé un séjour d'un semestre à l'étranger

### **3.2.3 Le jury de diplôme**

Il peut à l'égard des étudiants ne satisfaisant pas aux conditions du diplôme :

- examiner le nombre de crédits validés et accepter compensation de quelques crédits manquants (crédits complémentaires obligatoires) pour l'obtention du diplôme,
- proposer d'attribuer très exceptionnellement le diplôme avec indulgence,
- autoriser la poursuite des études en vue d'atteindre 180 crédits minimum,
- refuser d'attribuer le diplôme à titre définitif.

**Il soumet au Recteur d'Académie, la liste des élèves proposés à l'obtention du diplôme.**

**Il est composé:**

- du Président ou du Vice-président Professeur des Universités ou Maître de Conférences
- du Directeur de l'Ecole ou son représentant
- du Professeur responsable du programme
- du Professeur directeur de la Faculté

Le responsable de la scolarité ainsi que le représentant du Ministère assistent au jury avec une voix consultative.

### **3.2.4 Procédure d'appel suite à jury de diplôme**

Suite à un jury de diplôme, l'étudiant peut faire appel dans un délai maximum de sept jours francs à compter de la tenue du dit jury, s'il estime avoir un élément nouveau, inconnu du jury lors de la décision. Il doit dans ce cas, adresser un courrier, en recommandé, au directeur de l'école qui juge de la pertinence de ce nouvel élément et de l'organisation ou non du jury d'appel.

Ce jury d'appel, réuni sous quinzaine à compter de la date de réception du courrier de l'étudiant, statue souverainement. La composition du jury d'appel de diplôme est identique à celle du jury de diplôme initial.

## TITRE IV – DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LE PROGRAMME BACHELOR

### 4.1 Tutorat des élèves

Au cours de ses années d'études en France, chaque élève bénéficie de l'assistance d'un référent en la personne du Responsable du programme qui se rendra disponible pour faciliter l'accueil du nouvel intégré au sein de BBS et la transmission des valeurs inhérentes à l'école :

- sens de l'appartenance à une communauté
- respect en toute circonstance de ses critères de références

Plus généralement, il sera garant de la bonne information sur le cursus, les valeurs de l'établissement, les modalités de fonctionnement, les us et coutumes du campus.

Il assurera à la demande de l'élève, l'assistance « conseil-pédagogique » et/ou personnelle susceptibles d'améliorer les performances de l'étudiant et de favoriser son épanouissement, pour le bon déroulement des études.

### 4.2 Représentation des élèves

#### 4.2.1 Vie scolaire

Chaque promotion, élit, au plus tard un mois après sa rentrée, ses délégués (un titulaire et un suppléant par groupe de division de promotion).

Le rôle du délégué est fondamental au sein de l'école :

- Il est le porte-parole de ses camarades auprès de chaque professeur pour les suggestions ou problèmes liés à un enseignement et auprès de la direction du programme pour les aspects généraux.
- Il est consulté régulièrement par la direction du programme.
- Il représente ses camarades au sein du conseil des professeurs, du jury de fin d'année, du conseil de discipline
- Il est le lien entre l'administration et les différents groupes d'étudiants pour la transmission d'information ou de document.

#### 4.2.1 Vie associative

Chaque élève est invité à participer aux nombreuses activités proposées par les Associations d'élèves. La multiplicité des expériences concrètes, la richesse des contacts humains, le travail en équipe, l'apprentissage par la réussite -ou l'échec- sont des compléments indispensables à la formation pour assurer l'équilibre professionnel et personnel de chacun.

Lorsque des projets d'associations impliquent des entreprises ou plus généralement des partenaires de BBS, la direction de l'école devra en être tenue informée au préalable via le responsable de la vie étudiante.

Les problèmes de planning, de locaux et de finances liés à la vie associative seront examinés avec le responsable de la vie étudiante et les responsables du groupe concerné.

### 4.3 Participation aux actions d'enseignement

Chaque élève s'oblige à participer aux différentes actions d'enseignement (tronc commun, travaux de groupe, suivi de projet type Tutorial, visites d'entreprise, conférences...) organisées par l'école.

Une **participation assidue** et une **stricte ponctualité** aux séances d'enseignement sont obligatoires pour chaque étudiant :

- elles traduisent la volonté de chacun d'assumer pleinement sa formation,

- elles constituent des marques élémentaires de respect envers la direction du programme et du campus, le corps professoral, les collaborateurs administratifs, les invités et intervenants extérieurs, les autres étudiants,
- elles contribuent à rendre les enseignements plus homogènes et plus productifs.

**En cas de retard ou de comportement faisant obstruction** au bon déroulement d'une séance d'enseignement, le professeur a la faculté d'exclure l'étudiant de la salle de cours. Dans ce cas, l'élève exclu est considéré comme « **absent** ».

Toute récidive donnera lieu à convocation par le responsable du Programme.

**D'une manière générale, il revient à chaque étudiant de savoir adopter les comportements qui participent au bon fonctionnement d'une communauté de vie et de formation, de gérer son temps et donc la répartition de ses activités (études, engagements associatifs, culture et loisirs...) avec toute la responsabilité et la maturité nécessaires à la réussite de son projet.**

**La présence est contrôlée à chaque séance d'enseignement par le professeur intervenant grâce au document « feuille de présence » signé à chaque séquence de cours et traité par le service scolarité.**

**Aucune absence non justifiée ne sera acceptée dans le cadre du programme.**

**Sont considérées justifiées, les types d'absences suivants :**

- La participation officielle d'un étudiant aux forums de recrutement des nouveaux étudiants (actions organisées et contrôlées par le responsable du Programme) ou événements associatifs prévus. L'étudiant doit toutefois en informer le responsable du module concerné.
- Les événements graves pouvant toucher un étudiant (maladies sur justificatifs ; deuils familiaux, interventions médicales...).
- Les activités de sportifs de haut niveau, étudiants artistes ou étudiants en double diplôme universitaire. Ces activités et leurs calendriers doivent être validés par le Responsable du Programme.
- Les entretiens de stage ou d'apprentissage

Le fait que ces absences soient considérées comme justifiées oblige néanmoins l'étudiant concerné à :

- Informer le professeur concerné et le service de scolarité de son absence en cours au moins 48 heures à l'avance.
- Présenter un justificatif par mail (arrêt maladie, certificats divers, convocation à un entretien, invitation à un forum, etc...) à son enseignant, au responsable du module ainsi qu'à la scolarité.



#### **4.5 Respect mutuel des délais et des échanges d'informations**

Le responsable du programme, le service de la scolarité, les professeurs, les services administratifs et financiers s'engagent à fournir dans les meilleurs délais, l'information la plus complète possible à chaque élève, pour le bon déroulement de son parcours au sein de BBS.

De son côté, l'élève s'engage à répondre dans les délais à toute demande d'informations concernant l'organisation des études (dossiers d'inscription, conventions de stage, fiches de suivi de stage, questionnaires d'évaluation, CV...) ou à fournir toute information utile pour le suivi de son cursus (recherche et suivi de stage, changement d'adresse ou de téléphone durant le stage ...).

L'élève assumera l'entière responsabilité des conséquences du non-respect de ces règles.

De même, chaque élève s'engage à respecter scrupuleusement la date de remise des rapports, préparations de cas, projets... telle qu'elle a été fixée par le responsable du Programme ou le professeur.

La sanction du non-respect des délais impartis sera fixée par l'enseignant en accord avec le responsable du programme et sera sans appel, quel qu'en soit le motif.

## **LISTE DES ANNEXES**

**Annexe 1 : Maquette du programme**

**Annexe 2 : Règlement concours Bachelor in International Management- 2017**

**Annexe 3 : Dossier sportif de haut ou bon niveau**

## Annexe 1 – Maquette du programme

| <b>L1 S1</b>  |   |                     |                           |
|---|---|---------------------|---------------------------|
| <b>Modules</b>  | <b>Courses</b>  | <b>ects Credits</b> | <b>Face to face hours</b> |
| Consommateur et marché  | Consumer & market   | 3                   | 21                        |
| Décisions marketing   | Marketing decisions   | 5                   | 36                        |
| Introduction à la comptabilité financière                               | Introduction to financial accounting  | 4                   | 30                        |
| Devenir responsable   | Management responsibility regulations   | 4                   | 24                        |
| Maitrise des outils numériques-communication                            | Digital culture & communication   | 4                   | 30                        |
| Langues et cultures étrangères<br>(50% anglais - 25% lv2 - 25% chinois) | Foreign language & culture<br>(50% english - 25% second foreign language - 25% chinese) | 4                   | 36                        |
|   |   |                     | 18                        |
|   |   |                     | 18                        |
| Semaine d'intégration : Welcome BBS                                     | Welcome BBS   | 2                   | 18                        |
| Projet RSE  | Social responsibility project   | 2                   | 13                        |
| Premiers pas vers l'emploi  | First step for a job  | 2                   | 8                         |
| <b>TOTAL SEMESTRE 1</b>   |   | <b>30</b>           | <b>252</b>                |

| <b>L1 S2</b>  |   |           |            |
|---|---|-----------|------------|
| Prospection commerciale   | Sales prospectings  | 3         | 18         |
| Coûts, marge et décisions   | Costs, margins & decisions  | 4         | 36         |
| Mondialisation-innovation   | Economic analysis for business  | 4         | 36         |
| Introduction aux statistiques et à l'analyse des données                | Data analysis and statistics  | 3         | 30         |
| Environnement juridique des outils numériques et du Web                 | Web legal environment & digital tools   | 3         | 18         |
| Langues et cultures étrangères<br>(50% anglais - 25% lv2 - 25% chinois) | Foreign language & culture<br>(50% english - 25% second foreign language - 25% chinese) | 4         | 36         |
|   |   |           | 18         |
|   |   |           | 18         |
| Expérience vie de l'école   | Students school life & projects   | 2         |            |
| Jeu d'entreprise  | Serious game  | 3         | 18         |
| Projet RSE  | Social responsibility project   | 2         | 13         |
| Premiers pas vers l'emploi  | First step for a job  | 2         | 8          |
| <b>TOTAL SEMESTRE 2</b>   |   | <b>30</b> | <b>249</b> |
| <b>TOTAL ANNEE</b>  |   | <b>60</b> | <b>501</b> |

| <b>L2 S1</b>  |   |                     |                           |
|---|---|---------------------|---------------------------|
| <b>Modules</b>  |   | <b>ects Credits</b> | <b>Face to face hours</b> |
| Marketing stratégique   | Strategic marketing   | 3                   | 24                        |
| Commerce international : l'offre et la logistique internationale        | International business : international offer & international logistic                   | 4                   | 36                        |
| Planification financière  | Financial planning  | 2                   | 18                        |
| Leadership in action  | Leadership in action  | 2                   | 18                        |
| Analyse et comptabilité financière                                      | Financial accounting & analysis   | 4                   | 36                        |
| Statistiques  | Business analytics  | 2                   | 18                        |
| Langues et cultures étrangères<br>(50% anglais - 25% lv2 - 25% chinois) | Foreign language & culture<br>(50% english - 25% second foreign language - 25% chinese) | 4                   | 30                        |
|   |   |                     | 18                        |
|   |   |                     | 18                        |
| Stage BIM 1   | Internship BIM 1  | 3                   |                           |
| Expérience vie de l'école   | Students school life & projects   | 2                   | 9                         |
| Projet création entreprise CREAT'INNOV                                  | Company creation CREAT'INNOV  | 4                   | 21                        |
| Premier pas vers l'emploi   | First step for a job  |                     | 5                         |
| <b>TOTAL SEMESTRE 1</b>   |   | <b>30</b>           | <b>251</b>                |
| <b>L2 S2</b>  |   |                     |                           |
| <b>BASIC MODULES</b>  |   |                     |                           |
| Economie internationale   | International economics   | 3                   | 21                        |
| Gestion des ressources humaines - Droit social                          | Human resources management - social law   | 4                   | 30                        |
| Comprendre les organisations  | Understanding the organisation  | 3                   | 12                        |
| Langues et cultures étrangères<br>(40% anglais - 30% lv2 - 30% chinois) | Foreign language & culture<br>(40% english - 30% second foreign language - 30% chinese) | 4                   | 30                        |
|   |   |                     | 18                        |
|   |   |                     | 18                        |
| Jeu d'entreprise  | Serious game  | 3                   | 18                        |
| Expérience vie de l'école   | Students school life & projects   | 2                   |                           |
| Projet creation entreprise CREAT'INNOV                                  | Company creation project creat'innov  | 3                   | 21                        |
| Premiers pas vers l'emploi  | First step for a job  | 2                   | 5                         |
| <b>ELECTIVES MODULES</b>  |   |                     |                           |
| Electif 1 (3 modules)   | Elective 1 (3 modules)  | 2                   | 18                        |
| Electif 2 (3 modules)   | Elective 2 (3 modules)  | 2                   | 18                        |
| Electif 3 (3 modules)   | Elective 3 (3 modules)  | 2                   | 18                        |
| <b>TOTAL SEMESTRE 2</b>   |   | <b>30</b>           | <b>227</b>                |
| <b>TOTAL ANNEE</b>  |   | <b>60</b>           | <b>478</b>                |
| <b>ELECTIVES MODULES LIST - CHOICE: 3 - 54h</b>                         |   |                     |                           |
| <b>Chaque étudiant devra choisir un module par Electif.</b>             |   |                     |                           |
| International business negotiation                                      |   | 2                   |                           |
| Marketing studies theory  |   | 2                   |                           |
| Marketing studies practices   |   | 2                   |                           |
| Service marketing   |   | 2                   |                           |
| Accounting techniques   |   | 2                   |                           |
| Accounting and financial practices                                      |   | 2                   |                           |
| Risks and payments  |   | 2                   |                           |

| <b>L3 S1</b>   |   |                     |                           |
|--|---|---------------------|---------------------------|
| <b>Chaque étudiant devra choisir chaque semestre, 3 modules parmi 3 électifs . 2 modules sur 3 devront obligatoirement être des modules de Gestion</b> |   |                     |                           |
| <b>Modules</b>   |   | <b>ects Credits</b> | <b>Face to face hours</b> |
| <b>BASIC MODULES</b>   |   |                     |                           |
| Projet d'entreprise 1 ( Cross cultural management- RSE-Business Ethics-Projets)  | Corporate compagny project 1 (cross cultural management - RSE - Business Ethics - Projects) | 5                   | 36                        |
| Marketing de l'innovation  | New product Development   | 5                   | 36                        |
| Financement de Projets   | Project financing   | 5                   | 36                        |
| stage 4 mois BIM2  |   | 6                   | 0                         |
| <b>ELECTIVES MODULES</b>   |   | <b>21</b>           | <b>108</b>                |
| Electif 1 (3 modules)  | Elective 1 (3 modules)  | 3                   | 24                        |
| Electif 2 (3 modules)  | Elective 2 (3 modules)  | 3                   | 24                        |
| Electif 3 (3 modules)  | Elective 3 (3 modules)  | 3                   | 24                        |
| <b>TOTAL SEMESTRE 1</b>  |   | <b>30</b>           | <b>72</b>                 |
| <b>ELECTIVES MODULES</b>   |   |                     |                           |
| E-marketing  | E-marketing   | 3                   | 24                        |
| Audit  | Auditing  | 3                   | 24                        |
| Histoire des idées politiques et économiques   | Story of politics and economics ideas   | 3                   | 24                        |
| Community Manager  | Community Manager   | 3                   | 24                        |
| Marketing industriel   | Industrial marketing  | 3                   | 24                        |
| Merchandising  | Merchandising   | 3                   | 24                        |
| Histoire du design   | Story of design   | 3                   | 24                        |
| E.logistics  | E-logistics   | 3                   | 24                        |
| Langue Vivante ( ENG/CHIN/FLE/ SPA/GERM)   | Foreign language (Eng/Chin/FLE/SPA/GERM)  | 3                   | 24                        |
| <b>L3 S2</b>   |   |                     |                           |
| <b>BASIC MODULES</b>   |   |                     |                           |
| Projet d'entreprise 2 (Cross cultural management- RSE-Business Ethics-Projets)   | Corporate company project 2 (Cross cultural management - RSE - Business Ethics - Projects)  | 5                   | 36                        |
| Développement de site internet   | Website development   | 5                   | 36                        |
| Stratégie & développement international  | Strategy & international development  | 5                   | 36                        |
| Stage 3 mois   | Internship 3 months   | 6                   |                           |
| <b>ELECTIVES MODULES</b>   |   | <b>21</b>           | <b>108</b>                |
| Electif 1  | Elective 1  | 3                   | 24                        |
| Electif 2  | Elective 2  | 3                   | 24                        |
| Electif 3  | Elective 3  | 3                   | 24                        |
| <b>TOTAL SEMESTRE 2</b>  |   | <b>30</b>           | <b>72</b>                 |
| Transport maritime   | International transport   | 3                   | 24                        |
| Atelier web  | Web workshop  | 3                   | 24                        |
| Economie de l'immobilier   | Real estate development   | 3                   | 24                        |
| Culture et gastronomie   | Culture and food  | 3                   | 24                        |
| Optimisation fiscale et mondialisation   | Tax optimization and globalization  | 3                   | 24                        |
| Géopolitique   | Geopolitics   | 3                   | 24                        |
| Localisation territoires et industrie  | Geography & industry  | 3                   | 24                        |
| Langue Vivante ( ENG/CHIN/FLE/ SPA/GERM)   | Foreign language (Eng/Chin/FLE/SPA/GERM)  | 3                   | 24                        |
| <b>TOTAL ANNEE</b>   |   | <b>60</b>           | <b>360</b>                |

**Le présent règlement régit le concours d'admission en 1<sup>ère</sup> année dans le Programme Bachelor in International Management.**

**Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Tout manquement pourrait entraîner des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours.**

### I - Inscription au concours

---

#### Conditions d'inscription

Le concours est ouvert aux :

- Etudiants en classe de terminale en France ou dans un lycée français à l'étranger (admission sous réserve de l'obtention du Baccalauréat au plus tard en septembre de l'année d'entrée)
- Bacheliers ou titulaires d'un titre, français ou étranger, reconnu comme équivalent et âgés de moins de 26 ans au 30 septembre de l'année d'entrée

Les candidats ne sont pas autorisés à :

- Participer à plus d'une session d'admission par an
- Présenter, la même année, deux voies d'accès différentes
- Présenter plus de trois fois le même concours

Sous certaines conditions de forme et de fond, les candidats peuvent demander à différer d'une année leur rentrée.

Cette demande doit être notifiée par écrit et être soumise à l'appréciation du Directeur du programme.

#### Modalités d'inscription

Pour tous les candidats titulaires d'un Baccalauréat ou susceptible de l'être dans l'année en cours, l'inscription au concours s'effectue sur le site <http://talentdays.brest-bs.com/> Pour s'inscrire, le candidat doit disposer d'une adresse mail personnelle ; cette adresse devra rester valide depuis l'inscription jusqu'à la rentrée dans le programme.

#### Droits d'inscription au concours

L'inscription au Talent Day Bachelor donne lieu au règlement d'un droit d'inscription payable en ligne avant les épreuves.

Les candidats boursiers se verront rembourser les droits d'inscription au concours sous réserve qu'ils soient effectivement présents aux épreuves et qu'ils aient fourni une copie de la décision nominative d'attribution de bourse pour l'année scolaire en cours, :

- Pour les candidats en terminale : bourse nationale des lycées délivrée par le Rectorat
- Pour les candidats de l'enseignement supérieur français : bourse de l'enseignement supérieur délivrée par le CROUS.

Les candidats « Pupille de la Nation » bénéficient des mêmes dispositions que les candidats boursiers. Ils doivent fournir un extrait d'acte de naissance portant la mention « Pupille de la Nation »

Ces documents seront déposés sur le site d'inscription en même temps que les autres pièces justificatives.

### Candidats tiers-temps

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent bénéficier de conditions particulières d'aménagement pour leur concours.

Pour bénéficier de la mesure « tiers temps », les candidats doivent fournir leur attestation MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) au moins deux semaines avant les épreuves.

Ces documents seront déposés sur le site d'inscription en même temps que les autres pièces justificatives.

## II - Déroulement du concours

---

### Programme des concours

Le déroulé des épreuves est disponible sur <http://www.brest-bs.com>

Le concours se compose de 6 épreuves se déroulant sur une journée :

- Epreuve de synthèse et d'analyse
- Epreuve en ligne d'anglais
- Epreuve en ligne de LV2 (optionnelle) disponible pour les langues suivantes : allemand, espagnol, italien, brésilien, néerlandais, portugais

Cette épreuve étant optionnelle, seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne seront pris en compte.

- Epreuve de création collective et sa restitution
- Entretien individuel
- Epreuve orale d'anglais

Chaque épreuve est notée sur 20 à partir d'une grille d'évaluation identique dans tous les centres d'épreuves. Elle fait l'objet d'un coefficient de pondération selon le tableau repris ci-dessous.

### Documents à fournir

Chaque candidature doit s'appuyer sur les éléments suivants :

- CV
- Lettre de motivation
- Notes de 1<sup>ère</sup> (3 trimestres) et de terminale (1<sup>er</sup> trimestre a minima)
- Candidats sportifs de haut ou bon niveau

Pour être considéré sportif de haut niveau, le candidat doit justifier de son inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

Pour être considéré sportif de bon niveau, le candidat doit remplir le dossier figurant en annexe 3 et justifier de :

- l'obtention de titres interrégionaux, nationaux ou internationaux dans des compétitions fédérales
- l'obtention de titres nationaux ou internationaux dans des compétitions scolaires ou universitaires.

Le candidat peut également décider d'apporter des supports complémentaires le jour des oraux qu'il produira lors de l'entretien individuel.

### Epreuves et coefficients

| Epreuve de synthèse et d'analyse | Epreuve en ligne d'anglais | Epreuve en ligne de LV2 | Epreuve de création collective | Entretien individuel | Epreuve orale d'anglais | Total |
|----------------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------------------|----------------------|-------------------------|-------|
| 6                                | 2                          | 2                       | 5                              | 9                    | 3                       | 27    |

Le détail des épreuves et de leur évaluation est décrit au chap V ci-dessous.

- Les étudiants sportifs de haut ou bon niveau, après validation de leur dossier par la commission SHBN peuvent bénéficier d'un bonus sur la moyenne coefficientée des épreuves selon leur catégorie :

| Bonification sportif de haut et de bon niveau |              |
|---|--------------|
| Catégories                                    | Bonification |
| Elite   | 1.5          |
| Sénior  | 1            |
| Jeunes  | 1            |
| Reconversion                                  | 1            |
| Sportifs de bon niveau                        | 0.5          |

### Déroulement des épreuves (hors candidats éloignés)

Les épreuves se déroulent sur une journée complète qui peut se situer du lundi au samedi inclus selon un calendrier accessible sur le site de l'école <http://brest-bs.com>

Tous les candidats ayant répondu à l'appel de leur nom à l'une des épreuves sont considérés comme ayant participé au concours.

Tout candidat absent ou en retard à une épreuve est reporté à la session suivante.

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie.



## Règles de présence

- Aucune modification de la date de convocation n'est plus possible 72 heures avant le début des épreuves
- Tout candidat qui, indépendamment de sa volonté, est absent à l'une des épreuves pourra se représenter à la session suivante

Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni de sa convocation et de sa pièce d'identité en cours de validité utilisée lors de l'inscription et comportant une photographie récente.

Après vérification de son identité, en début de journée, il signe la feuille de présence. La signature devra être la même pour toutes les épreuves.

Tout candidat ayant signé la feuille de présence est considéré comme ayant participé au concours.

Le candidat émerge pour chaque épreuve.

Tout candidat portant un appareil auditif doit le signaler au responsable de salle dès son arrivée.

Le candidat suit les instructions qui lui sont données et utilise uniquement les éventuels documents et matériels fournis par le centre de concours.

## Sanctions disciplinaires

Les comportements suivants peuvent faire l'objet d'une sanction :

- Toute agitation ou manifestation intempestive susceptible de gêner les autres candidats
- Toute violation ou tentative de violation de l'anonymat
- En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude.

Pour tout comportement répréhensible, un procès-verbal d'incident est établi qui n'entache pas la poursuite de la journée. Les résultats des épreuves de la journée sont alors enregistrés à titre conservatoire.

Le Responsable du centre d'examen statue sur le cas et peut prendre une décision de validation ou d'invalidation totale ou partielle pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours.

Il se réserve le droit, a posteriori, d'attribuer la note zéro au candidat ayant violé le présent règlement pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer des sanctions plus graves comme :

- L'exclusion définitive de cette session d'épreuves
- L'interdiction de se présenter aux concours futurs
- La communication de ces éléments au Ministère de l'Education Nationale, aux autres banques d'épreuves ou autres écoles

En cas de décision défavorable, le candidat peut faire appel auprès de l'Administrateur des Talent Days Bachelor dans la limite de 5 jours francs après la prise de sanction.

Il est rappelé que toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours, quelle que soit l'étape du concours.

## Résultat

A l'issue des Talent Days Bachelor, le jury d'admission de BBS statue en fonction des résultats obtenus par les candidats et peut les déclarer admis, admis sur liste complémentaire ou refusés.

## Réclamation

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées à l'Administrateur des Talent Days Bachelor dans les dix jours qui suivent la communication des résultats.

## III – Administrateur du concours

---

L'Administrateur du Talent Day Bachelor in International Management est joignable par courrier ou par email :

Administration des Talent Days  
Brest Business School  
2 Avenue de Provence  
29238 BREST cedex 2

Email : [talentday@brest-bs.com](mailto:talentday@brest-bs.com)

## IV – Protection des données personnelles

---

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, l'Administrateur des Talent Days Bachelor s'engage à protéger les données communiquées par le candidat.

Les données personnelles sont exclusivement utilisées à des fins de gestion du concours. A ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants collaborant au processus du concours.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à d'autres tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités des concours.

## V. Les épreuves de sélection

---

Les durées indiquées dans ce document sont relatives au temps d'épreuve pour le candidat.

Le temps effectif de chacune de ces épreuves ne peut varier de plus ou moins 5mn par rapport au temps indiqué.

## 1. Epreuve de synthèse et d'analyse - 50 mn (45 mn + 5 mn)

- Contenu

Les candidats assistent à une conférence vidéo sur une thématique d'actualité. Durant cette épreuve les candidats prennent des notes puis les réorganisent de façon synthétique. Les notes doivent être fidèles à ce qui était exposé lors de la conférence. Toute opinion personnelle est proscrite.

La synthèse sera évaluée lors de l'entretien individuel au cours duquel les candidats seront appelés à proposer oralement une projection ou une suite à donner à ce sujet.

- Déroulé

L'épreuve se déroule en 3 étapes :

1. Ecoute de la conférence et prise de notes pour une durée de 25 minutes
2. Réorganisation et synthèse des idées sur un document recto-verso fourni, pendant 20 minutes  
Ces 2 parties se déroulent l'une à la suite de l'autre, durant la même séquence d'épreuve à l'issue de laquelle le document écrit est rendu.
3. Exposé oral sur les prolongements du thème et ouverture, pendant 5 min, au cours de l'entretien individuel.

- Objectifs

Les objectifs de cette épreuve sont fonction des étapes et visent à tester les compétences suivantes :

- Capacité d'écoute, capacité de compréhension, capacité à trier correctement et à retranscrire l'information pertinente en notes
- Capacité d'analyse et de synthèse, capacité syntaxique, et capacité structurelle
- Capacité de restitution orale, capacité de projection et d'innovation

## 2. Entretien individuel – 30 mn

- Contenu

Rappel : l'entretien inclut le débriefing de la conférence du matin, voir ci-dessus.

L'entretien vise à mieux connaître le candidat à partir des éléments disponibles pour le jury : le CV guidé, la lettre de motivation et le dossier académique de 1<sup>ère</sup> et Terminale déposés par le candidat lors de son inscription sur le site [talentdays.brest-bs.com](http://talentdays.brest-bs.com), et les éléments complémentaires apportés éventuellement par le candidat.

- Déroulé

L'entretien individuel se déroule devant un jury de deux personnes dont au moins un professeur ou cadre de BBS et un représentant d'entreprise.

- Objectifs

L'épreuve d'entretien de motivation vise à mieux connaître le candidat sous le triple aspect :

- Des grands traits de sa personnalité à travers les étapes de sa vie et de ses activités individuelles et sociales
- De ses capacités d'évolution au regard des caractéristiques managériales recherchées par les programmes BBS
- Du bien fondé de ses motivations et de son orientation.

### 3. Epreuve de création collective – 40 mn (30 mn + 10 mn)

- Contenu

Il s'agit d'une épreuve de groupe composé de 6 candidats environ amenés à travailler ensemble sur un projet de création collective aboutissant à une réalisation concrète. Chaque candidat est ensuite reçu par l'un des animateurs du groupe pour un échange individualisé.

- Déroulé et modalités de l'épreuve

|         |                         | Durée | Forme      |
|---------|-------------------------|-------|------------|
| Etape 1 | Création / Construction | 30'   | Groupe     |
| Etape 2 | Restitution et échange  | 10'   | Individuel |

- Objectifs de l'épreuve

L'objectif de cette épreuve et de sa restitution est de détecter les talents spontanés ou aptitudes naturelles des candidats à l'exercice de la dynamique de groupe.

Le jury analysera la capacité des candidats à :

- Déployer une énergie, un enthousiasme par rapport à une sollicitation ou un projet
- S'exprimer correctement et à juste propos à l'oral
- S'intégrer à un groupe et contribuer efficacement à sa production (rôle de facilitateur)
- Aller au bout d'une réflexion, d'une argumentation ou d'une action
- Prendre du recul par rapport à soi et à une situation
- Proposer des idées variées, pertinentes voire originales et les partager avec les autres
- Faire preuve de sens pratique et d'honnêteté.

En complément, l'objectif de la restitution individuelle est de permettre au candidat de faire son auto-évaluation sur le déroulement de la création collective et du rôle qu'il y a tenu (comportement, position, attitudes diverses, idées...) et de lever d'éventuelles réserves liées à l'observation de l'épreuve de groupe.

### 4. Epreuve en ligne d'anglais – 30 mn

- Contenu et déroulé

L'épreuve en ligne d'anglais dure 30 minutes

Le candidat se connecte sur le site télélange.com et répond à un qcm traitant des notions de grammaire et de vocabulaire ainsi que de compréhension orale

- Objectifs de l'épreuve

Evaluer le niveau d'anglais écrit en terme de grammaire et de vocabulaire et le niveau de compréhension oral de la langue

### 5. Epreuve en ligne de LV2 (optionnelle) – 30 mn

- Contenu et déroulé

L'épreuve en ligne de LV2 dure 30 minutes

Le candidat se connecte sur le site [telalangue.com](http://telalangue.com) et répond à un qcm traitant des notions de grammaire et de vocabulaire ainsi que de compréhension orale

- Objectifs de l'épreuve  
Evaluer le niveau de LV2 écrit en terme de grammaire et de vocabulaire et le niveau de compréhension oral de la langue

#### **6. Epreuve orale d'anglais – 15 mn**

- Contenu et déroulé  
L'épreuve d'expression orale dure 15 minutes.  
Deux candidats traitent d'un thème qui peut porter sur un sujet d'actualité, une thématique de fond, ou un support media spécifique et échangent entre eux devant un examinateur.
- Objectifs de l'épreuve  
Evaluer le niveau d'expression orale des candidats, leurs capacités à :
  - S'exprimer et dialoguer en anglais,
  - Communiquer dans des situations réelles,
  - Exprimer et justifier des opinions
  - Comprendre les questions et les consignes et y répondre correctement.

### **VI Procédure d'admission spécifique pour les candidats éloignés**

Les candidats de nationalité étrangère ou de nationalité française dont le lieu habituel de résidence est situé hors de la métropole française, ou qui sont dans l'impossibilité de se rendre aux épreuves organisées, sont éligibles à cette procédure, sous réserve d'être titulaires d'un Baccalauréat français ou d'un titre équivalent. Cette procédure est accessible en langue française et en langue anglaise.

Ces candidats sont soumis aux conditions d'inscription du I mentionné ci-dessus et à la procédure suivante :

- **Eligibilité :** le candidat complète le dossier en s'inscrivant sur le site <http://talentdays.brest-bs.com>. La sélection des dossiers est réalisée par une commission composée du responsable du programme, du responsable du Talent Development Center et du responsable de la scolarité.
- **Admission :** le candidat est soumis à un entretien qui peut être réalisé soit en face-à-face dans son pays d'origine soit en visioconférence. L'entretien dure 45 mn et le jury est composé d'un professeur d'anglais et d'un professeur français. Il se décompose en un entretien de motivation en français (coefficient 10) et une évaluation de la maîtrise de l'anglais (coefficient 3). Le candidat passe aussi une épreuve d'anglais en ligne sur le site [telalangue.com](http://telalangue.com) (coefficient 2), épreuve identique à celle proposée pour les candidats en procédure normale. Il peut aussi demander à passer une épreuve en ligne de LV2 optionnelle (coefficient 2, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte) suivant les mêmes modalités. A l'issue de cette procédure de sélection, le jury d'admission statue en fonction du classement du candidat éloigné.

## Annexe 3 – Dossier sportif de haut ou bon niveau

Nom : ..... Prénom : .....

Sport : .....

### Conditions :

- Etre :

Sportif de Haut Niveau et donc inscrit sur l'une des listes ministérielles de l'année (Elite, senior, jeunes, espoirs) du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Sportif de Bon Niveau et donc justifier d'une pratique régulière d'une activité physique et sportive encadrée par un club et avoir participé à des compétitions, au moins d'un niveau national.

- Accepter le règlement d'admission au programme Bachelor de BBS

### Informations générales :

- Les candidatures de toutes les disciplines sportives peuvent être reçues

### Pièces à joindre :

- Fiche de candidature complétée
- Attestation d'inscription sur une liste de sportif de Haut Niveau
- Liste des stages, compétitions pour l'année en cours
- Planning d'entraînements et prévisions pour l'année à venir
- Toutes pièces permettant d'apprécier votre niveau sportif (articles...)

Tout dossier incomplet sera refusé

## FICHE DE CANDIDATURE

### AU STATUT DE SPORTIF DE HAUT OU DE BON NIVEAU

NOM : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....  
.....

Tél portable : ..... E-mail : .....

Renseignements d'ordre sportif :

SPORT : ..... Spécialité : .....

Club Fédéral : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Etes-vous sur une liste de sportif de haut niveau ?      OUI      NON

A quel niveau pratiquez-vous ? .....

Quelle est votre catégorie d'âge ? .....

Quel est votre classement fédéral dans votre discipline (sports individuels) ? Si votre fédération établit un classement national, quel est le vôtre ? .....

Nombre d'heures (jours) d'entraînement hebdomadaire ? .....

prévus en club ? ..... sur un pôle ? .....

Nom et prénom de votre entraîneur : .....

Son adresse et son téléphone : .....

Avez-vous eu des sélections fédérales ou Universitaires ?      OUI      NON

Si oui, quand et à quel niveau ? .....

Détails de vos titres et palmarès sportif : .....

.....

Quels sont vos objectifs sportifs pour l'année à venir ? .....

.....

## **STATUT DU SPORTIF DE HAUT OU DE BON NIVEAU**

L'école, dans son règlement concernant les admissions au programme Bachelor, permet aux étudiants sportifs de haut niveau ou de bon niveau de postuler via la commission du Sport de Haut et de Bon Niveau. Celle-ci statuera sur le dossier du sportif en fonction des éléments qui se trouvent dans la fiche de candidature. L'école s'engage à suivre au plus près les directives relatives à la circulaire n°2006-123 du 1-08-2006 pour que ces étudiants puissent mener à bien leur carrière sportive. Néanmoins, l'étudiant s'engagera donc à respecter des droits et devoirs.

### **DROITS :**

- Convention d'étude entre le sportif, BBS et le club d'accueil pour concilier les contraintes sportives à celles d'une formation de manager de haut niveau
- Suivi personnalisé par le Responsable des Activités Sportives et par le parrain (enseignant du campus de rattachement)
- Après accord avec le responsable du programme, l'étudiant pourrait disposer de possibilités d'aménagements de la scolarité :
  - Allongement de la scolarité (3 ans maximum)
  - Aménagement des emplois du temps et examens
  - Autorisation d'absences pour cause de compétitions officielles, stages
  - Suivi individuel et tutorat (parrain)

### **DEVOIRS :**

- Participation obligatoire aux compétitions universitaires (FFSPORTU) dans la discipline du sportif